

CHAPITRE XIV FORMATION DES RESPONSABLES

A. PROGRAMME DE FORMATION DES RESPONSABLES

1. Déclaration de mission

Atteindre l'excellence dans la formation des responsables Lions par le moyen d'opportunités d'apprentissage exceptionnelles

2. Objectifs

- a. Renforcer l'impact et l'orientation de notre service
- b. Changer l'opinion publique et améliorer notre visibilité
- c. Atteindre l'excellence au niveau des clubs, des districts et de l'organisation
- d. Améliorer l'expérience des membres et toucher de nouveaux publics

3. Objectifs du programme

- a. Définir une stratégie et évaluer des résultats pour garantir l'efficacité et s'adapter à la diversité culturelle.
- b. Encourager une participation maximale dans les programmes de formation des responsables à travers toutes les régions constitutionnelles, en utilisant des critères pertinents, ambitieux et de qualité supérieure, et en profitant au maximum de technologies innovantes.
- c. Inspirer et motiver les Lions à poursuivre des compétences de chef de file et des responsabilités qui peuvent être intégrées à tous les niveaux du Lions Clubs International, ainsi que dans leurs vies professionnelles et personnelles.
- d. Former des Lions capables de développer, d'organiser, de promouvoir et d'animer des programmes de formation des responsables efficaces, et de fournir régulièrement des conseils et du soutien à leurs Lions pairs.

4. Règle générale

- a. Le programme de formation des responsables sera mené à bien en conformité avec le règlement établi par le Conseil d'Administration International.
- b. Des programmes spécifiques de formation et le matériel seront proposés et mis au point par la division de la formation des responsables, en collaboration avec la commission de la formation des responsables.

- c. Les dates, lieux et évaluations globales des programmes seront communiqués par la commission de la formation des responsables au conseil d'administration international.

5. Règlements gouvernant le fonctionnement

a. Remboursement des frais

Le Lions Clubs International remboursera les participants, selon l'autorisation donnée pour chaque programme et conformément aux Règlements généraux sur le remboursement.

b. Langues officielles

Toute la documentation sur la formation des responsables sera éditée dans les langues officielles de l'association. Les participants aux séances de formation suivront les cours dans une des langues officielles de l'association.

B. ORIENTATION DES OFFICIELS DE CLUBS

Les sous-districts et districts simples organiseront une école pour les officiels de club, chaque année avant le 1er juillet, conformément aux lignes de conduite et procédures établies par le Conseil d'Administration International.

C. ORIENTATION, AU NIVEAU DU DISTRICT MULTIPLE, DES GOUVERNEURS DE DISTRICT

1. Les districts multiples, individuellement ou conjointement, organiseront une séance d'orientation, avant le séminaire international des gouverneurs élus de district, pour les gouverneurs élus de district et/ou vice-gouverneurs de district, conformément aux lignes de conduite et procédures établies par le Conseil d'Administration International. Le coordinateur EML de DM de la Structure mondiale d'action doit coordonner le séminaire, en consultation avec le responsable régional de la Structure mondiale d'action et le conseil des gouverneurs.
2. L'association donnera aux districts multiples l'accès au manuel de l'équipe du gouverneur de district, dans la langue officielle appropriée du Lions Clubs International.

D. SÉMINAIRE INTERNATIONAL DES GOUVERNEURS ÉLUS DE DISTRICT

1. Le séminaire international des Gouverneurs Élus de District se tiendra avant la convention internationale.
2. Les nominations des membres de la faculté au séminaire devront être approuvées par le comité exécutif pendant sa réunion du mois de mai avant le séminaire des gouverneurs

élus de district dont il est question. Toute modification par la suite du corps enseignant doit être approuvée par le comité exécutif.

3. Le programme du séminaire, y compris l'emploi du temps, les cours et le budget, doit être approuvé par le conseil d'administration international.
4. La division de la formation des responsables se chargera de concevoir et de développer le programme de formation des vice-gouverneurs/gouverneurs élus de district, notamment le séminaire des gouverneurs élus de district, en consultation avec le président international élu et/ou une personne désignée par lui, afin que les premiers vice-gouverneurs/gouverneurs élus se préparent pour leur gouvernorat. Les thèmes suivants doivent être inclus :
 - La définition des objectifs
 - Gestion de l'équipe
 - Compétences de communication
 - Compétences pour la gestion et l'administration
 - Ressources du LCI
 - Un programme d'orientation pour les compagnons adultes des gouverneurs élus de district fera partie du programme du séminaire des gouverneurs élus de district.
5. Le second vice-président sélectionnera le Lion de son choix qui sera le président du séminaire pendant l'année durant laquelle il sera lui-même premier vice-président.
6. Les candidats qualifiés pour le poste de Président du Séminaire des Gouverneurs Élus de District doivent remplir les conditions suivantes :
 - a. Avoir été chef de de groupe au séminaire des gouverneurs élus de district au cours des dix années qui précèdent celle où la personne sera président du séminaire et, à compter des formations relevant de l'exercice fiscal 2020-2021, être certifié auprès du Programme Lions d'instructeur certifié (LCIP).
 - b. Avoir terminé le mandat de gouverneur de district
 - c. Pouvoir parler et comprendre l'anglais
 - d. Pouvoir utiliser efficacement l'Internet, le site Internet du LCI et la messagerie électronique
 - e. Ne pas être validé et certifié comme candidat à un poste international à compter du début de son mandat de vice-président du Séminaire des Gouverneurs Élus de District jusqu'à la fin du séminaire auquel il aura la fonction de président.
7. L'année précédente, avant de devenir président du Séminaire des Gouverneurs Élus de District, celui-ci occupera le poste de vice-président du séminaire.
8. L'Association remboursera les dépenses des personnes suivantes chargées du Séminaire des Gouverneurs Élus de District : le président élu, le président et le vice-président du séminaire, suivant le Règlement général sur le remboursement, dans les situations suivantes :

a. Président élu

- (1) Une inspection des sites, une année à l'avance, où le séminaire du président élu doit se tenir : transport, logement, repas du président élu et de son compagnon adulte.

b. Président

- (1) Une inspection du site du Séminaire des Gouverneurs Élus de District qui aura lieu pendant le mandat du président du séminaire : transport, logement, repas.
- (2) Au séminaire proprement dit (sur les deux sites) : transport, hébergement, repas du président. Au séminaire (de la convention) : transport, hébergement, repas, pour un compagnon adulte.
- (3) Deux voyages au siège international pendant un maximum de trois nuits et quatre jours en tout
- (4) Les voyages supplémentaires au site du séminaire ou au siège international nécessitent l'accord du président international.

c. Vice-président

- (1) Un voyage au siège international, devant durer au maximum deux nuits et trois jours.
 - (2) Au séminaire proprement dit (sur les deux sites) : transport, hébergement, repas du président. Au séminaire (de la convention) : transport, hébergement, repas, pour un compagnon adulte.
9. Le second vice-président, en consultation avec le président du séminaire des gouverneurs élus de district qu'il aura choisi et le chef de la division de la formation des responsables, choisira les Lions qui devront assumer la fonction de chef de groupe pendant l'année au cours de laquelle il sera premier vice-président.
10. Les candidats qualifiés pour le poste de chef de groupe au Séminaire des Gouverneurs Élus de District doivent remplir les conditions suivantes :
- a. Avoir animé des formations parrainées par le LCI, y compris l'institut de formation avancée des responsables Lions, l'institut de formation des animateurs, l'ancien séminaire des présidents de commission REMF, le séminaire des gouverneurs élus de district ou d'autres formations semblables de district multiple ou plus avancées, en particulier la formation de la Structure mondiale d'action. A compter des formations relevant de l'exercice fiscal 2020-2021, la certification offerte par le Programme

Lions d'instructeur certifié (LCIP) sera une condition requise pour faire partie de l'équipe de formation du séminaire des GDE du Lions Club International.

- b. Ne pas avoir été chef de groupe au Séminaire des Gouverneurs Élus de District pendant les cinq années consécutives avant l'année pendant laquelle la personne sera chef de groupe. A compter des formations relevant de l'exercice fiscal 2020-2021, Ne pas avoir été chef de groupe au Séminaire des Gouverneurs Élus de District pendant cinq années (non consécutives).
- c. Avoir terminé le mandat de gouverneur de district
- d. Parler couramment la langue utilisée par son groupe
- e. POUVOIR PARLER ET COMPRENDRE L'ANGLAIS OU AVOIR ACCES AUX SERVICES DE TRADUCTION EN DEHORS DU LCI, POUR FACILITER LA COMMUNICATION ENTRE LES RESPONSABLES DE GROUPE ET LE SIEGE INTERNATIONAL DES LIONS CLUBS.
- f. Pouvoir utiliser efficacement l'Internet, le site Internet du LCI et la messagerie électronique
- g. Accepter de présenter les cours du LCI, approuvés par le conseil d'administration
- h. Ne pas être validé et certifié comme candidat à un poste international à compter du début de son mandat de chef de groupe au Séminaire des Gouverneurs Élus de District jusqu'à la fin du séminaire auquel il aura la fonction de président.

11. Corps enseignant

- a. L'Association prendra en charge, pour les membres du corps enseignant qui ne sont pas concernés par d'autres règles de l'apurement des comptes, le prix de l'hôtel et des repas pendant six (6) jours pour le séminaire se tenant à St. Charles dans l'Illinois (USA) et quatre (4) jours pour le séminaire de la convention. Pour les trajets au Séminaire des Gouverneurs Élus de District, si le vol aller-retour dure plus de dix heures, sans compter le temps passé à l'aéroport pour les correspondances, les voyageurs auront droit à une journée de repos sur le site du séminaire (sur les deux sites). Le prix de l'hôtel et des repas pendant la journée de repos sera pris en charge (sur les deux sites). Une journée de repos n'est pas autorisée pour le trajet de retour au domicile.
- b. Tous les voyageurs sont tenus de suivre les directives annuelles fournies par le service des voyages du Lions Clubs International au moment d'organiser leur voyage.
- c. Pour le séminaire lui-même (sur les deux sites), un (1) billet d'avion aller-retour en classe touriste pour le formateur, par la voie la plus courte et directe aux dates approuvées pour le voyage seulement. Pour le séminaire lui-même (sur le site de la

convention uniquement), le remboursement du prix d'un (1) billet d'avion aller-retour en classe touriste pour un compagnon adulte sera effectué, jusqu'au maximum de 500,00 \$US. Le remboursement définitif du prix du billet d'avion sera basé sur les coûts réels et les reçus originaux.

d. Le règlement général sur le remboursement s'appliquera aux voyages et aux dépenses.

12. Le second vice-président, en consultation avec le président du séminaire des gouverneurs élus de district qu'il aura choisi et le chef de la division Formation des responsables, désignera jusqu'à trois Lions comme responsables associés du séminaire pour l'année au cours de laquelle il sera premier vice-président. On attend d'un responsable associé du séminaire des premiers vice-gouverneurs de district/gouverneurs élus de district qu'il assume les responsabilités suivantes :

a. Soutien au premier vice-président international et au président du séminaire des gouverneurs élus de district en fonction des besoins.

b. Service en tant que chef de groupe suppléant au séminaire des premiers vice-gouverneurs de district/gouverneurs élus de district au cas où un chef de groupe serait incapable de remplir ses fonctions.

c. Participation à tous les webinaires de préparation des chefs de groupe du séminaire des premiers vice-gouverneurs de district/gouverneurs élus de district et aux séances d'information et débriefings quotidiens des chefs de groupe à St. Charles.

d. Assistance lors des séances photographiques avec le premier vice-président international et la visite du siège du Lions Clubs International lors du séminaire des premiers vice-gouverneurs de district/gouverneurs-élus de district à St. Charles.

e. Soutien logistique à la séance générale et aux formations en classe lors du séminaire des premiers vice-gouverneurs de district/gouverneurs-élus de district à St. Charles.

f. Soutien aux chefs de groupe, aux invités et à l'équipe du siège lors du séminaire des premiers vice-gouverneurs de district/gouverneurs-élus de district à St. Charles.

13. Les candidats au poste de président du séminaire des premiers vice-gouverneurs de district/gouverneurs-élus de district doivent posséder les qualifications suivantes :

a. Avoir animé des formations parrainées par le LCI, parmi lesquelles l'institut de formation avancée des responsables Lions, l'institut de formation des animateurs, le programme de certification des instructeurs Lions, l'ancien séminaire des présidents de commission REMF, le séminaire des gouverneurs-élus de district ou d'autres formations semblables au niveau du district multiple ou plus haut, notamment toute formation SMA.

b. Avoir effectué et terminé un mandat de gouverneur de district

- c. MAÎTRISE DE L'ANGLAIS, OU ACCÈS À DES SERVICES LOCAUX DE TRADUCTION HORS LCI, POUR TOUTES COMMUNICATIONS ENTRE CHEFS DE GROUPE ET LE SIÈGE DU LIONS CLUBS INTERNATIONAL.
- d. Compétences en tant qu'internaute et utilisateur du site du LCI et de courrier électronique.
- e. Disposition à présenter les programmes de formation officiels du LCI.
- f. Non validé ni certifié pour un poste international pour la période s'étendant du début de son mandat en tant que responsable associé au séminaire des premiers vice-gouverneurs de district/gouverneurs-élus de district à la conclusion du séminaire.

14. Responsable associé

- a. L'association prendra à sa charge six (6) jours de frais d'hôtel de tout responsable associé non couvert par d'autres règles d'audit, pour le séminaire des premiers vice-gouverneurs de district/gouverneurs-élus de district à St. Charles uniquement. Si le vol aller-retour pour se rendre à St. Charles dans le cadre du séminaire dure plus de dix heures, sans compter le temps passé à l'aéroport pour les correspondances, les voyageurs auront droit à une journée de repos au site du séminaire. Une nuit d'hôtel et les frais de repas pour une journée de repos seront remboursés, pour le séminaire des premiers vice-gouverneurs de district/gouverneurs-élus de district à St. Charles uniquement. La journée de repos n'est pas autorisée pour le trajet de retour.
- b. Tous les voyageurs sont tenus de suivre les directives annuelles du service Voyages du Lions Clubs International au moment d'organiser leur déplacement.
- c. Un (1) billet d'avion aller-retour en classe économique par l'itinéraire le plus court et le plus direct, et uniquement pour les dates de voyage approuvées, sera remboursé au responsable associé du séminaire des premiers vice-gouverneurs de district/gouverneurs-élus de district à St. Charles. Le remboursement définitif du prix du billet d'avion sera basé sur les coûts réels et les reçus originaux.
- d. Le règlement général sur le remboursement s'appliquera aux dépenses liées au déplacement.

E. ORIENTATION DES DIRECTEURS DE PREMIÈRE ANNÉE

Le Président International tiendra une séance d'information préliminaire pour les directeurs de première année, tout de suite après la convention.

F. PROGRAMMES PERMANENTS DE FORMATION DES RESPONSABLES

1. l'Institut de formation avancée des responsables Lions

- a. L'objet de l'institut de formation avancée des responsables Lions est d'offrir aux dirigeants Lions une occasion de développer des compétences essentielles de chef de file afin d'assumer des responsabilités aux niveaux de la zone, de la région et du district.
- b. Les candidats qualifiés pour assister aux instituts Lions de formation des responsables sont des Lions en règle qui ont réussi un mandat de président de club mais qui n'ont pas encore atteint le poste de premier vice-gouverneur de district. Les présidents de club en fonction peuvent être admis si le nombre de places disponibles le permet.
- c. Le budget, les lieux, les cours, l'emploi du temps, les membres de la faculté Lions, les qualifications des participants et les procédures de sélection seront déterminés par la Division de la formation des responsables en consultation avec la Commission chargée de la formation des responsables et les responsables régionaux / région constitutionnelle de la Structure mondiale d'action.
- d. A compter des formations relevant de l'exercice fiscal 2020-2021, la certification offerte par le Programme Lions d'instructeur certifié (LCIP) sera une condition requise pour faire partie de l'équipe de formation de l'Institut de formation avancée des responsables du Lions Club International.
- e. Tous les membres de la faculté sont censés suivre le programme de cours déjà établi pour l'Institut de formation avancée des responsables Lions.
- f. Le district du participant inscrit à l'institut de formation avancée des responsables Lions se fera facturer le prix de la chambre et le prix des repas pour chaque jour d'absence pendant une partie des cours ou l'institut en entier. Cette facturation permettra de régler les dépenses engagées par l'association pour le logement et les repas des participants absents.

Un officiel administratif aura le pouvoir d'annuler cette facturation s'il existe des circonstances qui, à son avis, justifient cette décision.

- g. Le Lions Clubs International prendra en charge le prix des repas et du logement de chaque participant pendant les jours de l'institut même, conformément au règlement général sur le remboursement. En outre, dès que la participation du candidat aura été approuvée, des frais non remboursables de participation, s'élevant à 125,00 \$US, seront exigés pour aider à défrayer ces coûts. Les participants doivent prendre en charge leurs propres frais de transport aller-retour et de déplacement pour se rendre à l'Institut. Tous les participants doivent être logés dans l'établissement désigné pour l'institut et doivent assister à toutes les séances de formation et aux repas organisés.

2. Institut de formation des animateurs

- a. Le but de l'Institut de formation des animateurs est d'augmenter le nombre d'enseignants qualifiés dans le Lions Clubs International tout en perfectionnant les compétences des membres de la faculté Lions qui ont une longue expérience.
- b. Les candidats qualifiés pour assister aux Instituts de formation des animateurs sont les Lions qui ont une certaine expérience en matière de formation et qui manifestent le vif désir de contribuer, en tant que formateurs, à la formation des formateurs de qualité supérieure dans leur région. La participation des gouverneurs de district qualifiés sera considérée, si le nombre de places le permet.
- c. Les Lions qui participent à ce stage de trois jours seront tenus d'animer une formation dans les six (6) mois qui suivent l'institut, pour être considérés comme diplômés du programme de l'Institut de formation des animateurs.
- d. Le budget, les lieux, les cours, l'emploi du temps, les membres de la faculté Lions, les qualifications des participants et les procédures de sélection seront déterminés par la Division de la formation des responsables en consultation avec la Commission chargée de la formation des responsables et les responsables régionaux / région constitutionnelle de la Structure mondiale d'action.
- e. A compter des formations relevant de l'exercice fiscal 2020-2021, la certification offerte par le Programme Lions d'instructeur certifié (LCIP) sera une condition requise pour faire partie de l'équipe de formation de l'Institut de formation des animateurs du Lions Club International.
- f. Tous les membres de la faculté sont censés suivre le programme de cours déjà établi pour l'Institut de formation des animateurs.
- g. Le district du participant inscrit à l'institut Lions de formation des animateurs se fera facturer le prix de la chambre et le prix des repas pour chaque jour d'absence pendant une partie des cours ou l'institut en entier. Cette facturation permettra de régler les dépenses engagées par l'association pour le logement et les repas des participants absents.

Un officiel administratif aura le pouvoir d'annuler cette facturation s'il existe des circonstances qui, à son avis, justifient cette décision.

- g. Le Lions Clubs International prendra en charge le prix des repas et du logement de chaque participant pendant les jours de l'institut même, conformément au règlement général sur le remboursement. En outre, dès que la participation du candidat aura été approuvée, des frais non remboursables de participation, s'élevant à 150,00 \$US, seront exigés pour aider à défrayer ces coûts. Les participants doivent prendre en charge leurs propres frais de transport aller-retour et de déplacement pour se rendre à

l'Institut. Tous les participants doivent être logés dans l'établissement désigné pour l'institut et doivent assister à toutes les séances de formation et aux repas organisés.

3. l'Institut de formation des futurs responsables Lions

- a. Les instituts de formation des futurs responsables Lions ont pour principal objectif de perfectionner les compétences des membres Lions qui visent des postes à responsabilités au niveau du club, notamment la fonction de président de club.
- b. Les candidats doivent être des Lions en règle qui ont servi avec succès au sein d'une commission de club mais qui n'ont pas encore atteint le rang de président de club. Les présidents fondateurs de club peuvent également demander à participer à cet Institut.
- c. La division Formation des responsables fournit le programme d'enseignement et des lignes de conduite, y compris les critères d'éligibilité de la faculté, tels que l'Institut de formation des animateurs et le programme Lions d'instructeur certifié, pour animer un Institut de futurs responsables Lions. Le matériel de l'institut sera disponible suite à l'approbation de la demande d'Institut de formation des futurs responsables Lions.
- d. Alors que le Lions Clubs International offre un support pour le programme d'enseignement, les Lions qui organisent l'Institut de formation des futurs responsables Lions sont responsables de la réalisation et des dépenses y reliées.
- e. Tous les membres de la faculté sont censés suivre le programme de cours déjà établi pour l'Institut de formation des animateurs.

4. Institut régional de formation des responsables Lions

- a. The purpose of the Regional Lions Leadership Institute is to provide Lions an opportunity to enhance skills in preparation for leadership responsibilities at the club, zone, region and district levels.
- b. Qualified candidates for Regional Lions Leadership Institutes are Lions in good standing who want to develop leadership skills to better support multiple district or district initiatives.
- c. The Leadership Development Division provides curriculum and guidelines, including faculty requirements such as Faculty Development Institute and Lions Certified Instructor Program certification, to host a Regional Lions Leadership Institute. Institute materials are available to download on lionsclubs.org.
- d. While Lions Clubs International provides curriculum support, the Lions who organize the Regional Lions Leadership Institute are responsible for its operations and related expenses.

5. Programme Lions d'instructeurs certifiés (PLIC)

- a. Le Programme Lions d'instructeurs certifiés est un programme de certification des animateurs Lions. Il vise à augmenter le nombre d'instructeurs certifiés pour assurer des formations à tous les niveaux dans toutes les régions constitutionnelles.
- b. Le Programme Lions d'instructeurs certifiés permet de suivre des formations à différents niveaux et à parcours multiples. Les participants qualifiés peuvent s'inscrire à tous les niveaux, mais leur acceptation et leur certification ne sont pour autant pas garanties.
- c. La durée du programme Lions d'instructeurs certifiés sera basée sur la date de certification. Au cours de l'année d'exercice, la certification du Programme Lions d'instructeurs certifiés arrivera à terme, et les candidats seront contactés pour renouveler leur certification auprès du PLIC. Le renouvellement de la certification n'est pas obligatoire, mais si un candidat n'est pas certifié de nouveau préalablement à la fin de la période de certification du Programme Lions d'instructeurs certifiés, la certification PLIC antérieurement obtenue ne sera plus valable.
 - (1) Lions Certified Instructor Program certification will be valid thru June 30, 2022 for Lions certified from July 1, 2017 thru June 30, 2018.
 - (2) Lions Certified Instructor Program certification will be valid thru June 30, 2023 for Lions certified from July 1, 2018 thru June 30, 2020.
 - (3) Effective July 1, 2020, all LCIP certifications received within a Lions fiscal year will be valid for three years but not to exceed four years. Year one will be considered the fiscal year which the certification was awarded within. The recertification period will be from July 1 thru June 30 of the 4th year of certification.
- d. Le budget, les lieux, les cours, l'emploi du temps, les membres de la faculté Lions, les qualifications des participants et les procédures de sélection seront déterminés par la Division de la formation des responsables en consultation avec la Commission chargée de la formation des responsables et les responsables régionaux / région constitutionnelle de la Structure mondiale d'action.
- e. A compter de l'exercice fiscal 2020-2021, la certification offerte par le Programme Lions d'instructeur certifié (LCIP) sera une condition requise pour faire partie de l'équipe de formation du Programme Lions d'instructeurs certifiés du Lions Club International.
- f. S'agissant de la formation PLIC en personne, les membres de l'équipe de formation sont tenus d'adhérer au curriculum du Programme Lions d'instructeur certifié, même si nous autorisons certaines adaptations régionales dans la mesure où elles restent fidèles au programme de la formation et ne compromettent pas les objectifs d'apprentissage.
- g. Le Lions Clubs International s'engage à payer les repas et frais d'hébergement de chaque participant à la formation PLIC pour la durée réelle du stage, conformément

au Règlement général sur le remboursement. Par ailleurs, dès l'approbation de la participation du candidat, des frais non remboursables de participation, s'élevant à 200,00 \$US, seront exigés pour aider à couvrir ces dépenses. Les participants devront aussi prendre en charge leurs frais de transport aller-retour et autres dépenses de voyage engagés pour leur participation à l'Institut. Tous les participants doivent être logés dans l'établissement désigné pour l'Institut et doivent assister à toutes les séances de formation et aux repas organisés.

- h. S'agissant de la formation LCIP, le participant se verra facturer le tarif de la chambre pour une nuit et le prix des repas pour chaque jour d'absence à tout ou partie de la formation. Cette facturation permettra de régler les dépenses engagées par l'association pour le logement et les repas des participants absents.
- i. Un officiel administratif aura le pouvoir d'annuler cette facturation si, selon lui, certaines circonstances justifient l'annulation de ces frais.